

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 13 février 2014
Heure..... 14 h 15
LieuSALON MARIE-THÉRÈSE GAUTHIER (C-1140)

PRÉSENCES - 110 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 50.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Édith Gruslin propose *Sébastien Paquin-Charbonneau*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 17

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 24 octobre 2013 et du 11 décembre 2013
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Grief sur la récupération des journées de grève
 - 5.1 État des lieux
 - 5.2 Décision à prendre
6. Ajout d'un cours sur le Québec à la formation générale
 - 6.1 État des lieux
 - 6.2 Décision à prendre
7. Structure salariale
 - 7.1 État des lieux
 - 7.2 Décision à prendre
8. Informations
 - 8.1 Travaux du Comité école et société sur la conciliation travail-famille
 - 8.2 Assurance qualité
 - 8.3 Négociations dans le secteur public
 - 8.4 Nomination du directeur des études
 - 8.5 DEC en Soins infirmiers
9. Questions diverses

Proposée par Jean-Marc Côté
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 OCTOBRE ET DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 11 DÉCEMBRE 2013

Recommandation 18

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 octobre 2013 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Jean Karam
Appuyée par Philippe Labarre
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 19

Que le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Carine Blais
Appuyée par Véronique Rodriguez
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun nouveau membre n'a adhéré au SPECA depuis le 11 décembre 2013.

5. GRIEF SUR LA RÉCUPÉRATION DES JOURNÉES DE GRÈVE

5.1 État des lieux

Alain Long présente la situation en ce qui a trait au grief. En 2005, un total de 5 jours et demi de grève a été effectué. Le Collège a coupé le salaire sur la base de la règle du 1/260^e. Le calendrier a été remanié pour que les jours de grève soient repris sans rémunération. Le syndicat a donc déposé des griefs. Suite à de longues démarches judiciaires, une rencontre en juin 2013 avec des représentants de la FNEEQ et du syndicat de Shawinigan a mené à une requête en Cour Suprême, qui fut rejetée en décembre 2013. Nous avons épuisé nos recours judiciaires; ce sont donc uniquement les heures contact qui peuvent être rémunérées.

Le 13 janvier 2014, le Collège a déposé un projet de règlement. Le salaire, dans la proposition, est établi selon le nombre d'heures de disponibilité inscrit à la convention collective. Cela apparaît à l'exécutif comme une interprétation abusive de la convention collective de la part du Collège et n'est pas acceptable. Par ailleurs, l'arbitre n'a jamais demandé au Collège de rembourser les coupures, mais de rémunérer les journées reprises. L'exécutif estime que la rémunération doit être établie sur la base du taux horaire de chargé de cours.

Cette question soulève des enjeux majeurs pour le ministère puisqu'outre les syndicats d'Ahuntsic et Shawinigan qui sont parvenus en arbitrage, une vingtaine de syndicats ont déposé un grief sur cette même question.

5.2 Décision à prendre

Recommandation 20

Considérant la reprise non rémunérée de 5 jours et demi perdus en raison de grèves à l'hiver et à l'automne 2005 et les griefs logés par le SPECA à cet égard;

Considérant la sentence arbitrale rendue par l'arbitre Pierre A. Fortin le 21 janvier 2010 à l'effet de « payer aux enseignantes et enseignants ayant effectué le travail, la rémunération correspondante à la reprise exigée des cours, ateliers, laboratoires et stages »;

Considérant que le syndicat a épuisé tous ses recours judiciaires dans sa tentative de faire-valoir que tout le travail repris devait être rémunéré et non seulement les heures d'enseignement;

Considérant le projet de règlement du Collège déposé en CRT le 13 janvier 2014 et dans lequel il propose un mode de rémunération qui n'est pas prévu à la convention et qui ne reconnaît pas l'ensemble des tâches que comporte l'enseignement dont, notamment, la préparation;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale rejette le projet de règlement et mandate le Conseil exécutif pour exiger du Collège qu'il établisse la rémunération des enseignants ayant dû dispenser des cours, des laboratoires, des stages et des surveillances d'examen sur la base du taux horaire de chargé de cours, conformément à la clause 6-1.03 de la convention collective, soit en considérant les heures reprises comme de la suppléance de courte durée, des cours supplémentaires ou de la charge additionnelle, et ce, sans plafond quotidien d'heures ou de rémunération.

Que mandat soit donné au Conseil exécutif d'exiger du Collège qu'il reconnaisse à l'assemblée générale le droit de décider du mode de partage de la rémunération totale entre les enseignants ayant fait la grève.

6. AJOUT D'UN COURS SUR LE QUÉBEC À LA FORMATION GÉNÉRALE

6.1 État des lieux

Josée Déziel rappelle que le 2 septembre 2013, le gouvernement du Québec annonçait l'intention de revoir la formation en histoire au primaire et au secondaire et d'ajouter un cours d'histoire nationale dans la formation générale au collégial. Des consultations ont été mises en place, mais le 12 février dernier, le gouvernement a annoncé dans sa gazette officielle la modification à venir du Règlement sur le régime des études collégiales (RRÉC) en vue d'ajouter un cours d'histoire à la formation générale et de supprimer un cours complémentaire.

Au départ, l'automne dernier, les réactions de la FNEEQ ont été d'affirmer qu'elle « accompagnerait la démarche », en croyant qu'il y aurait ajout d'unités. Une position a aussi été prise en regroupement cégep à l'effet de produire une analyse d'impact sur l'emploi ainsi qu'une analyse du Comité école et société sur les liens avec la formation en histoire au secondaire. Lors du regroupement cégep des 30 et 31 janvier 2014, il a été décidé de soumettre une proposition de moratoire sur l'implantation du cours d'histoire aux assemblées générales.

6.2 Décision à prendre

Recommandation 21

Considérant l'ajout d'heures allouées à l'enseignement de l'histoire au secondaire dans le cadre des cours d'Histoire et éducation à la citoyenneté (150 h) dont des heures allouées à l'histoire du Québec aux 3^e et 4^e secondaires (100 h) lors de la dernière réforme en 2005;

Considérant qu'aucune étude ne démontre qu'il y a des lacunes graves en enseignement de l'histoire du Québec dans le système scolaire québécois et que la principale justification donnée par le gouvernement à l'introduction d'un cours en études sur le Québec dans la formation générale collégiale est de « renforcer l'identité » des jeunes adultes des collèves;

Considérant qu'il n'y a pas eu d'arrimage entre la réforme du programme d'histoire au secondaire et l'élaboration de l'objectif et standard d'un éventuel cours à la formation générale collégiale;

Considérant que l'introduction d'un cours obligatoire en formation générale sans ajout d'unités est susceptible de miner l'atteinte des visées de la formation générale et qu'elle menace particulièrement la contribution essentielle de la formation générale complémentaire à la formation des étudiants du collégial;

Considérant les impacts sur la tâche et les emplois de l'ajout d'un cours à la formation générale sans ajout d'unités;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif et ses représentants à la Commission des études pour défendre, nationalement et localement, l'instauration d'un moratoire sur la modification de l'offre de formation générale (notamment par l'introduction d'un cours d'études sur le Québec ou d'histoire du Québec contemporain).

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour faire valoir au regroupement cégep la contribution essentielle de la formation générale complémentaire à la formation des étudiants du collégial et son refus d'en sacrifier la moitié à un nouveau cours obligatoire en études sur le Québec.

Jean-François Millette explique que le MESRST a invité les collèves à se prononcer sur le projet d'objectif et standard d'un cours en études sur le Québec et qu'il revient à chaque établissement de déterminer son mode de consultation afin de produire cet avis. Il explique que la Commission des études a convenu d'une procédure

de consultation lors de la séance du 17 décembre 2013. Il a alors été établi que la Table de concertation de la formation générale (TCFG), accompagnée d'un représentant du Département d'histoire et de géographie et de deux représentants du Département de sciences sociales, travaillerait à produire un premier avis et que, dans le cadre de cette consultation, tous les départements seraient aussi invités communiquer leur position à la TCFG. À la demande de la TCFG, il a aussi été convenu qu'un représentant d'histoire de l'art participerait à ces rencontres.

Suite au dépôt de cet avis à la CÉ du 4 février, un premier échange a eu lieu où deux idées principales ont obtenu un consensus et devraient donc se retrouver dans l'avis émis par le Collège : 1) qu'un moratoire soit demandé ; 2) que, si le MESRST va de l'avant avec ce projet, cette compétence puisse être atteinte par plusieurs disciplines et qu'il appartienne au Collège de déterminer quelles disciplines seraient habilitées à en permettre l'atteinte.

Recommandation 22

Considérant la consultation des collèges lancée en décembre 2013 par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) sur le projet d'objectif et standard en études sur le Québec et dont l'échéance est le 21 février 2014;

Considérant la recommandation de la table de concertation de la formation générale déposée à la Direction des études le 4 février 2014;

Considérant le projet de modification du RREC publié le 12 février 2014 dans la *Gazette officielle du Québec*;

Il est proposé :

Que, dans le cadre de la consultation sur l'objectif et standard en études sur le Québec, les représentants de l'assemblée à la Commission des études :

- recommandent à la Direction des études de rendre un avis défavorable au remplacement d'un cours complémentaire par un nouveau cours obligatoire en études sur le Québec;
- fassent valoir que, dans l'éventualité où le ministère impose l'ajout d'un nouvel élément de formation générale concernant le Québec contemporain :
 - l'élément de formation soit « études sur le Québec » (tel que prévu dans le projet d'objectif et standard et de buts de formation soumis pour consultation dans les collèges, et non « histoire du Québec » tel que le prévoit le projet de modification du RREC);
 - il est préférable que plusieurs disciplines soient autorisées à élaborer un cours permettant l'atteinte de l'objectif et standard ministériel, et que le choix des disciplines permettant l'atteinte de l'objectif et standard ministériel relève des collèges.

Proposée par Daniel Cholette
Appuyée par Louise Forget

Jean Trudelle propose de scinder la recommandation.

Appuyée par Dominique Lussier
Adoptée à l'unanimité

Le premier élément de la proposition est adopté à l'unanimité.

Sur le deuxième élément de la proposition, le vote est demandé.

Le deuxième élément de la proposition est adopté à la majorité.

7. STRUCTURE SALARIALE

7.1 État des lieux

Alain Long rappelle l'opération Dérangement 21 et le contexte dans lequel celle-ci s'est mise en place. Il y a eu des discussions en décembre 2013 qui n'ont pas abouti à ce jour. En janvier 2014, le président du Conseil du trésor a affirmé dans une entrevue médiatique que les discussions se feraient désormais à partir du rangement 22. Plusieurs débats ont eu lieu aux réunions du regroupement cégep des 24, 30 et 31 janvier, sur

les moyens d'action à maintenir ou à suspendre.

Le 4 février, une rencontre entre le Conseil du trésor et la FNEEQ nous a montré que le Conseil du trésor avait de l'ouverture à davantage de reconnaissance des diplômés de maîtrise et de doctorat et, le 11 février, le Conseil du trésor a fourni la confirmation que les discussions se feraient à partir du rangement 22.

7.2 Décision à prendre

Recommandation 23

Considérant l'engagement public du président du Conseil du trésor à nous reconnaître le rangement 22 dans les discussions sur la relativité salariale ainsi que les avantages que procurent la maîtrise et le doctorat dans notre échelle salariale;

Considérant le plan d'action adopté par le regroupement cégep lors de sa réunion des 30 et 31 janvier 2014 et à mettre en œuvre à compter du 3 février;

Considérant que le Conseil du trésor n'a aucune obligation de s'entendre avec l'intersyndicale sur les rangements des catégories d'emploi mixtes dans la fonction publique;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour qu'il maintienne la suspension de tout moyen de pression susceptible de perturber les activités normales du Collège jusqu'à nouvel ordre.

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif du SPECA pour lui proposer des moyens d'action appropriés advenant qu'il estime qu'il y a blocage dans la négociation.

Proposée par Jean Karam
Appuyée par Kevin Sylvestre

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à la majorité.

8. INFORMATIONS

8.1 Travaux du Comité école et société sur la conciliation travail-famille

Laurence Daigneault Desrosiers explique le sondage qui a été effectué auprès des coordonnateurs. Un autre est présentement en cours auprès de l'ensemble des enseignants. Aussi, des démarches ont été effectuées auprès des coordonnateurs à propos des cours d'été, à savoir s'il était possible de faire des ajustements en ouvrant des cours de jour. Un dîner-causerie aura lieu le 27 février, en présence de Marie-France Benoît, conseillère syndicale à la CSN.

8.2 Assurance qualité

Jean-François Millette rappelle le processus d'audit de la CÉEC. La CÉEC n'évaluera plus seulement les plans de réussite, etc., mais les mécanismes mis en place par les collèges pour s'assurer de leur bonne mise en œuvre. L'initiative est déjà mise en place dans quatre collèges. Le 27 février, il y aura une activité d'information en présence d'Isabelle Bouchard, du Comité école et société de la FNEEQ.

8.3 Négociations dans le secteur public

Philippe de Grosbois présente les prochaines activités locales entourant les négociations à venir dans le secteur public. Notre convention collective arrive à échéance en mars 2015. Au cours du prochain mois, avec l'aide des délégués syndicaux, une discussion sera tenue dans les assemblées départementales sur les priorités que nous devrions donner lors de ces négociations, en lien avec un document préparé par le Comité de négociations de la FNEEQ. Ensuite, le 13 mars, une assemblée générale abordera cette question, par une discussion en petits groupes sur nos attentes.

8.4 Nomination du directeur des études

Jean-François Millette rappelle que la nomination de Benoît Pagé au poste de directeur général a conduit à une ouverture de poste pour celui de directeur des études. Comme pour la direction générale, la Commission

des études a été appelée à se prononcer sur les critères d'éligibilité et de sélection. Les critères présentés par le Comité de sélection correspondent aux propositions qui avaient été adoptées par l'assemblée générale et présentées par la Commission des études en 2010.

Jean-François Millette rappelle ensuite que la Commission des études donnera son avis sur le candidat retenu le 27 février et que l'entrée en fonction souhaitée par la Direction est le 3 mars 2014.

8.5 DEC en Soins infirmiers

Jean-François Millette rappelle qu'en 2012, l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec avait demandé que le DEC en Soins infirmiers ne soit plus un diplôme qualifiant, mais un passage vers une formation universitaire. Suite à une analyse de la question de la formation de la relève infirmière, un rapport a conclu qu'il fallait une analyse de la situation de l'ensemble de l'équipe de soins pour prendre des décisions. Cette étude devrait prendre quelques années avant d'être terminée.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

L'assemblée est levée à 16 h 27.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire